

# LE PUBLICISTE.

TRIDI 13 Floréal, an VI.



*Reprise du commerce de Trieste. — Indemnité accordée par le corps législatif cisalpin aux citoyens Sémonville et Maret. — Grande fermentation sur les frontières du Piémont. — Prise de plusieurs caisses par les insurgés. — Instructions adressées aux lords lieutenans d'Angleterre, d'Irlande et d'Ecosse, pour la défense de ces trois royaumes. — Nouvelles diverses de Paris et des départemens.*

## A V I S.

*Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 23 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.*

## I T A L I E.

*De Trieste, le 24 germinal.*

Notre commerce, qui languissoit depuis près de dix ans, commence à revivre & à se ranimer de la manière la plus satisfaisante. On répare avec activité beaucoup de navires abandonnés : leurs patrons n'attendent, pour mettre en mer, que les firmans demandés à Constantinople.

Il nous arrive aussi un grand nombre de bâtimens étrangers, même plusieurs de Marseille. Si cet ordre de choses se soutient, nous avons l'espérance de voir notre ville devenir un des ports marchands les plus considérables de la Méditerranée.

*De Milan, le 1<sup>er</sup> floréal.*

Dans la séance du 11 & 12 germinal, notre grand conseil s'est formé en comité secret. On y a entendu des dénonciations relatives à la vente de quelques biens nationaux, qui ne s'est point faite à l'enchère, parce qu'on a voulu favoriser les acheteurs.

Dans celle du 13, il y eut une nouvelle discussion au sujet de l'emprunt forcé. Il fut décrété que tous les riches y contribueroient, de quelque nature que fussent leurs capitaux.

Dans celle du 15, on s'occupa des attributions que doivent avoir les ministres du directoire, de leur responsabilité & de leur garantie. Une commission fut chargée de faire un rapport sur cette matière.

Dans celle du 16, il a été décrété une indemnité de 300 mille livres en biens nationaux en faveur des ministres français Sémonville & Maret, pour les pertes qu'ils ont faites lors de leur arrestation exécutée par ordre de l'archiduc de Milan, & pendant leur séjour dans les cachots de Mantoue.

On dit que le grand-conseil s'est formé en comité secret pour une loi relative à une réquisition de troupes dans toute la république.

*De Turin, le 3 floréal.*

L'ambassadeur a fait publier un avis à son de trompe dans tous les quartiers de la ville, relativement aux émi-

grés & à tous individus de la république française, afin de constater leurs passe-ports. Un autre avis oblige tous les Français, même ceux qui sont au service du roi, de prêter le serment & d'arborer la cocarde, sous peine d'être considérés comme émigrés, & en conséquence forcés de quitter les états du roi de Sardaigne.

La fermentation est très-grande sur les frontières. Les insurgens piémontais ont fait plusieurs attaques dans le Novarais, sur le Gênois, du côté de Luzerne, non loin de Pignerol. Il y a déjà eu du sang répandu. Les insurgés ont planté l'arbre de la liberté dans plusieurs villes, bourgs & villages : ils ont fait des prisonniers, pris des caisses, des otages, qu'ils ont conduits à Milan, à ce qu'on assure.

Le gouvernement prend toutes les mesures imaginables pour arrêter les progrès de l'incendie. Les insurgens ont de l'argent & sont bien vêtus : ils ont publié un manifeste aux soldats piémontais.

## R U S S I E.

*De Pétersbourg, le 12 germinal.*

Notre cour presse le mariage de la fille de Louis XVI, actuellement à Vienne, avec le fils aîné du ci-davant comte d'Artois. On dit que telle a été la volonté exprimée par son père, avant de mourir.

Nous voyons arriver ici de fréquens couriers de Londres, de Vienne & de Berlin : on parle beaucoup de nouvelles alliances entre différentes cours ; mais on en ignore l'objet précis.

## H O N G R I E.

*De Semlin, le 13 germinal.*

Alo-Pacha, Beglerbey de Natolie, a passé le Danube près d'Illas avec une partie de ses troupes, pour chasser les soldats de Passwan-Oglou de Callafat, endroit situé en face de Widdin, sur la rive gauche du Danube, où ils ont élevé des retranchemens formidables. Si les troupes ottomanes s'emparent de ce poste, Passwan-Oglou sera cerné de toutes parts, & la retraite au-delà du Danube dans la Valachie lui sera entièrement coupée.

## A L L E M A G N E.

*De Ratisbonne, le 29 germinal.*

Il paroît qu'on veut faire mourir tout doucement le gouvernement de la ville de Nuremberg. Un *conclusum* du conseil aulique d'Empire, du 5 germinal, défend toute nomination ultérieure aux places qui devierdroient vacantes dans le sénat nurembergeois. Il ordonne que les fonctions qui y seroient attachées soient remplies par les membres encore existans. On étoit précisément à la veille

de nouvelles élections, la semaine de Pâques étant l'époque où elles se faisoient depuis plusieurs siècles. On a tâché d'obtenir quelque adoucissement à ce décret. Mais un second *conclusum* a repoussé toute représentation, en confirmant pleinement les dispositions du premier.

*De la Suabe, le 2 floréal.*

La certitude d'une prochaine sécularisation a déterminé plusieurs riches prélats de notre pays à se réunir à Ochsenhausen, pour se concerter sur la conduite qu'ils ont à tenir dans le danger qui les menace. En attendant, plusieurs abbayes accordent à leurs débiteurs, par obligation, 40 pour cent de remise sur le capital dû, s'ils payent comptant; & 25 pour cent, s'ils se libèrent dans trois mois.

On apprend d'Insruck que les troupes impériales qui étoient en marche pour l'Italie, ont reçu l'ordre de rétrograder & de retourner en Bavière, sur deux colonnes, l'une par Insruck, l'autre par Klagenfurth & Salzbourg.

*Des bords du Mein, le 4 floréal.*

Suivant la gazette de Bamberg, il est sérieusement question d'un échange des principautés de Baireuth & d'Anspach contre le duché de Mecklenbourg. Des plénipotentiaires ont déjà été nommés de part & d'autre pour cet objet.

Suivant la même feuille, le roi de Prusse a écrit à l'empereur une lettre particulière qui lui a été admise par M. le comte de Keller.

#### A N G L E T E R R E.

*De Londres, le 1<sup>er</sup> floréal.*

M. Dundas a expédié aux magistrats des trois royaumes plusieurs circulaires, dans lesquelles il leur recommande de presser les associations pour la défense du pays.

Les instructions relatives au plan de défense nationale, qui viennent d'être adressées aux lords lieutenans des différens comtés; de la part du secrétaire d'état M. Dundas, renferment une infinité de détails qu'il est impossible de présenter dans leur ensemble: il suffit d'en donner une idée générale.

On recommande d'abord aux lords lieutenans de prendre dans leurs arrondissemens respectifs toutes les informations nécessaires pour remplir les colonnes de trois tableaux, dont copie leur est adressée.

Dans le premier de ces tableaux, on spécifiera le nombre total des habitans mâles depuis 15 jusqu'à 60 ans, en distinguant ceux déjà employés soit dans les milices, soit dans des associations volontaires. Sur d'autres colonnes particulières, on marquera le nombre de personnes infirmes ou hors d'état de servir; le nombre d'étrangers, de quakers, &c.

Le second tableau doit spécifier le nombre de personnes, depuis 15 jusqu'à 60 ans, qui voudront s'inscrire comme volontaires, soit fantassins, cavaliers ou pionniers. On fera aussi enregistrer les noms des conducteurs de charriots, ainsi que de tous ceux qui s'offriront pour servir en qualité de guides, dont il sera levé un corps dans chaque comté.

Dans le troisième tableau on aura soin d'indiquer le nombre total des bestiaux de toute espèce qui se trouve dans chaque comté, ainsi que la quantité de bled, fourrages & autres produits territoriaux qui peuvent s'y trouver.

Viennent ensuite des instructions sur les moyens de se former en corps militaires, sur l'établissement de magasins de farine en cas d'invasion; enfin sur les mesures à prendre pour ôter à l'ennemi toute ressource après le

débarquement. Cette dernière partie est relative au projet de faire rentrer dans l'intérieur tous les bestiaux des pays voisins du lieu de débarquement, & de détruire tous les magasins de fourrages & denrées de toute espèce, ainsi que les moulins et fours dans le voisinage.

Notre marine, dit le secrétaire d'état, coupera bientôt à l'ennemi, s'il vient à lui échapper, toute communication du côté de la mer.

Telles sont les principales dispositions de ce projet d'association en masse du peuple d'Angleterre.

On parle de faire exécuter le même système en Ecosse.

Les troupes stationnées aux environs de Portsmouth ont reçu, ces jours derniers, soixante cartouches pour chaque soldat. Il leur a été de plus ordonné de se débarrasser de leurs gros bagages, & de se tenir en état de marcher avec célérité au premier signal.

Le nombre des troupes actuellement cantonnées à Chatam, Shœrness, Canterbury, Deal, Douvres, &c., se monte à 12 mille 115 hommes.

C'est le lord Harrington qui doit commander tous les corps de volontaires qui seront levés dans la ville de Londres.

M. Fraser, notre envoyé à Hambourg, vient d'obtenir un congé. M. Crawford, ci-devant secrétaire de légation, résidera dans cette ville, comme chargé d'affaires de la Grande-Bretagne.

Les directeurs de la banque ont fait savoir aux divers banquiers que les dividendes échus le 16 germinal, commencent à être payés le 25.

On travaille, à la tour, à une émission de demi-guinées & de 7 schellings; mais les nouvelles pièces d'argent ne paroîtront pas avant six mois.

#### R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

*De Mayence, le 5 floréal.*

Quelques troubles ont éclaté parmi les différens corps qui composent notre garnison. Des voies de fait ont eu lieu aujourd'hui hors de la porte Neuve. On a fait aussitôt marcher de la cavalerie, qui parvint à faire cesser le désordre. Le général Château-neuf-Randon a pris les mesures les plus énergiques pour maintenir l'ordre & la tranquillité.

*De Bruxelles, le 10 floréal.*

Avant-hier, les trois bataillons de l'armée d'Italie qui se trouvoient ici, se mirent en marche pour se rendre à Lille. A peine ces troupes étoient-elles à une lieue de cette ville, qu'un courrier venant de Paris leur apporta l'ordre de rétrograder: elles sont revenues sur leurs pas. Hier, différens bataillons venant des anciennes frontières de la France, ont passé ici. Toutes ces troupes sont destinées pour les bords du Rhin. Demain, le régiment des chasseurs à cheval, en garnison ici, part pour Cologne; il sera suivi de très-près par la majeure partie de l'infanterie qui se trouve aussi dans cette ville. Le mouvement des troupes est général; toutes se portent sur le Rhin, où il va être formé une imposante armée. On croit que c'est le seul moyen d'accélérer la paix avec le corps germanique.

On apprend de Coblenz que le blocus de la forteresse d'Erenbreitstein est plus sévère que jamais; les assiégés commencent à éprouver les besoins les plus pressans de différens objets de première nécessité. Quelques déserteurs rapportent qu'il n'y a plus rien dans la pharmacie; & que cependant le nombre des malades augmente. Chaque

homme est réduit à une faible portion d'eau par jour : les assiégés n'ont pour leur consommation qu'un seul puits. Enfin, suivant le rapport de ces transfuges, le colonel Faber, commandant de la place, ne pourra pas tenir plus long-tems.

On annonce que l'aile gauche de l'armée d'observation, plus à proximité de la Basse-Allemagne, sera incessamment augmentée d'un corps de 20 mille hommes, composé de troupes saxonnes & hessoises. Le rassemblement d'une nombreuse armée française sur les bords de la Nidda jette une inquiétude générale dans l'Empire, & paroît être la cause de ces mesures extraordinaires. On apprend aussi qu'un corps de troupes prussiennes & hanovriennes, qui a passé son quartier-d'hiver dans la ville libre de Brémén, vient de remonter le Weser pour se rapprocher de la Westphalie.

On écrit de Wesel que le landgrave régnant de Hesse-Cassel, qui est dans cette ville depuis quelques jours, vient de faire tracer près de la forteresse un camp qui sera incessamment occupé par quelques régimens de troupes prussiennes.

*DE PARIS, le 12 floréal.*

On dit que la commission chargée, au conseil des cinq cents, d'examiner les opérations de l'assemblée électorale de la Seine, a résolu de le faire en faveur de ceux qui ont été nommés par les scissionnaires de l'Institut.

— On assure que le citoyen Dondeau, ministre de la police, a décidément donné sa démission, & qu'il est remplacé par le citoyen Honotteau, juge-de-peace de la section du Mail.

— Bernadotte a reçu à Rastadt la visite de la plupart des ministres étrangers qui y sont. Il habite une partie de l'appartement destiné, dans le château même, à Buonaparte.

On assure qu'il est destiné à aller reprendre son poste à Vienne, au moins pour quelque tems, & qu'il y recevra, en personne, les satisfactions qui sont dues à son caractère outragé.

— Nos plénipotentiaires à Rastadt, doivent avoir déclaré à la députation d'Empire, qu'ils consentoient à entrer en négociation sur les dix-huit articles joints à la note par laquelle elle nous a cédé la rive gauche du Rhin.

— La frégate *la Décade*, à bord de laquelle sont les députés, est partie par sa destination (Cayenne).

— La flotille commandée par le capitaine Muskein, écrit-on de Caen, a quitté, dans la nuit du 6 au 7, l'embouchure de la rivière d'Orne. On prétend qu'elle est arrivée à sa destination.

— L'assemblée électorale du département du Golo a fait scission; des insultes, des voies de fait ont eu lieu envers les électeurs. L'assemblée scissionnaire a nommé Galeazzini, ex-commissaire du directoire près l'administration centrale; l'autre assemblée a nommé Barthelemy Aréna.

— Le cercle constitutionnel de Vannes a été fermé par ordre du directoire.

— Le directoire helvétique s'est déjà occupé de la nomination des ministres. Le citoyen Meyer (du canton de Soleure) est nommé ministre de la justice; & le citoyen Thurneisen, fabricant de rubans à Bâle, ministre des finances.

— La Turgovie, le comté de Baden, le pays de Saint-Gall, une partie de celui d'Appenzel & de Toggenbourg, ont accepté la constitution helvétique & envoient des députés à Aran.

— Au corps législatif de la république helvétique, les affaires se traitent en français et en allemand, parce que plusieurs des représentans du pays de Vaud n'entendent que le français.

— Le citoyen Marescalchi est parti de Milan pour Vienne, comme ambassadeur de la république cisalpine.

### C O R P S L E G I S L A T I F .

#### C O N S E I L D E S C I N Q - C E N T S .

Présidence du citoyen POULAIN-GRANDPREY.

*Suite de la séance du 11 germinal.*

Golzard a fait adopter un projet de résolution sur les baux passés par les émigrés.

Riou en a fait adopter un autre sur les prises maritimes.

Jacqueminot, au nom de la commission chargée de l'examen de la nomination du juge-de-peace Guérin, expose qu'elle n'a pas toutes les pièces nécessaires.

Il sera fait à ce sujet un message au directoire.

*Séance du 12 floréal.*

Le conseil reçoit diverses offrandes patriotiques.

Laugeac fait un rapport sur les opérations de l'assemblée primaire de Sevignac, département de Lot & Garonne; comme elles offrent un grand nombre d'irrégularités, le rapporteur propose au conseil de les déclarer nulles. — Cette proposition est adoptée.

D'après un rapport fait par Laloï, au nom de la commission chargée d'examiner les pièces fournies par le représentant du peuple Noguier-Maliger, inscrit sur une liste d'émigrés, pour prouver qu'il a toujours résidé en France, le conseil prend une résolution portant que ce citoyen sera définitivement rayé.

Vergniaux fait un rapport & présente trois projets de résolutions tendant à déclarer valables les opérations des assemblées électorales de la Moselle, du Rhin & du Morbihan.

Fargues demande la parole; il témoigne quelque étonnement de ce qu'on s'occupe uniquement des assemblées électorales où il n'y a pas eu scission, & nullement de ces dernières; c'est sur celles-ci pourtant qu'il faudroit prononcer pour mettre fin aux inquiétudes publiques. Notre collègue Lamarque, continue l'orateur, vous a dit hier que la majorité des élections étoit bonne.....

C'est vrai aussi, crient plusieurs membres.

Trois de nos collègues du conseil des anciens, reprend Fargues, ont dit le contraire: ce sont Régulier, Baudin & Creuzé-Latouche.

Guillemardet demande la parole.

Pour moi, continue Fargues, je pense qu'on a nommé un grand nombre d'anarchistes des plus forcés; parmi les élus, dans le département de la Dordogne, se trouve ce Pinet, dont le nom seul fait frémir: représentant du peuple, souvenez-vous qu'il suffit de quelques scélérats pour paralyser un grand nombre de gens de bien. La majorité de la convention étoit bonne aussi; & cependant, quelques brigands lui firent endurer toutes les horreurs du régime révolutionnaire. Nous mériterons bien du

peuple en repossant de notre sein tous ceux qui sont indignes de siéger parmi les législateurs.

Fargues demande qu'on s'occupe d'abord des assemblées électorales où il y a eu scission.

Quelques membres appuyent cette proposition, & demandent l'impression du discours de Fargues. — D'autres invoquent l'ordre du jour.

Guillemardet appuie cette dernière demande. Outre les faits particuliers dont Fargues a parlé, son discours lui paroit contenir une assertion inexacte. Guillemardet ajoute que d'après les discours même de Regnier, Baudin, Creuzé-Latouche & le message du directoire exécutif, la majorité des élections est excellente en patriotisme. Quant au mode d'examen des opérations des assemblées électorales, proposé par Fargues, il s'attache à prouver qu'il auroit de graves inconvénients, & pourroit empêcher que toutes ces opérations ne fussent examinées dans le terme prescrit par la loi.

Quirot dit qu'il est inscrit pour faire, dans cette séance même, un rapport sur l'assemblée électorale du Jura; ce qui prouve qu'on fait marcher de front les deux espèces d'examen dont il s'agit.

Le conseil passe à l'ordre du jour sur les propositions de Fargues.

Fargues demande de nouveau la parole; d'une part on s'oppose à ce qu'elle lui soit accordée; de l'autre, on veut l'entendre.

Le président consulte le conseil, & la parole n'est pas donnée à Fargues.

Les projets de résolution présentés par Vergniaux sont adoptés.

Eude propose & le conseil adopte trois autres projets de résolution, par lesquels il déclare valables les opérations des assemblées électorales de la Haute-Loire, du Cantal & de la Creuse.

On lit un message du directoire exécutif, par lequel il annonce que 70 électeurs du département de la Seine, dont 63 ont siégé à l'Oratoire, n'avoient pas le revenu exigé par la loi. Il en conclut qu'une certaine faction s'étoit ménagée le plus de voix qu'elle avoit pu: cela est d'autant plus vraisemblable que, d'après une déclaration faite devant l'agent municipal de Vitry, plusieurs individus qui n'étoient pas électeurs ont été introduits à l'Oratoire avec des cartes d'électeurs.

Dans un second message, le directoire informe le conseil qu'il lui transmet des renseignements qu'il a reçus sur les assemblées électorales de l'Allier, de l'Aube, de l'Aude, de l'Ardèche, de l'Arriège, de la Corrèze, de la Dordogne, de l'Eure, du Finistère, des Forêts, du Doubs, du Gard, de Loir & Cher, de la Lys, de la Marne, de l'Orthe, de la Nièvre, du Puy-de-Dôme, du Rhône & de la Vienne; renseignements qui pourront éclairer le conseil dans les décisions qu'il prendra. Le directoire exécutif ajoute que si quelques pièces sont sans signatures, c'est qu'elles ont été envoyées par des fonctionnaires publics dont il a dû taire les noms, sachant qu'il les exposerait autrement aux coups des assassins.

Le conseil ordonne l'impression de ces messages & les renvoie aux commissions qu'ils concernent, ainsi que les pièces dont la lecture n'a pas été faite.

Le président annonce qu'il y a un troisième message, mais qu'il n'est pas de nature à être lu en séance publique.

Le conseil arrête que la lecture en sera faite à la fin de la séance, en comité général. On le dit relatif à la réunion de Genève à la république française.

Quirot a la parole sur les opérations de l'assemblée électorale du Jura, où il y a eu scission; il propose de valider celles de la majorité, parce que les scissionnaires n'avoient pas de motifs fondés pour se retirer, & parce qu'il n'y auroit, dit-il, qu'anarchie, si on ne confirmoit pas les opérations de la majorité, quand elles sont légales, c'est-à-dire, conformes aux loix, & faites par des électeurs ayant qualité.

On demandera à aller aux voix, & l'impression du rapport.

Hardy s'oppose à l'impression, parce que le rapport contient, inutilement, une théorie de ce que le conseil doit faire dans les circonstances.

Après quelques débats, le projet est adopté & l'impression ordonnée.

Roëmer fait un rapport sur le remplacement de juges. Le conseil en ordonne l'impression & se forme en comité général.

Nota. Le conseil des anciens n'ayant rien à l'ordre du jour, a levé sa séance après la lecture du procès-verbal.

Bourse du 12 floréal.

Amsterd.....	59, 60.	Montpellier.....	1 p. 15 j.
Idem cour.....	56, 57.	Rente provisoire.....	19 f.
Hamb.....	188, 186.	Tiers consol.....	16 f. 58 c.
Madrid.....	12 f. 12 c. à 12 f.	Bon.....	1 f. 85 c.
Mad. effec. 15 f. 12 c. à 15 f.		Bon.....	1 f. 88 c.
Cadix.....	12 f. 12 c. à 12 f.	Bon.....	.....
Cad. effec. 15 l. 12 c. à 15 f.		Or fin.....	106 f. 25 c.
Gènes.....	95 $\frac{3}{4}$ , 94 $\frac{1}{2}$ .	Ling. d'arg.....	50 f. 50 c.
Livour.....	104, 103.	Portugaise.....	97 f.
Geneve.....	1 $\frac{1}{2}$ à 2 p. arg. cour.	Piastre.....	5 f. 28 c.
Bâle.....	pair, 1 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$ perte.	Quadruple.....	81 f. 25 c.
Lyon.....	pair 10 j.	Ducat d'Hol.....	11 f. 62 c.
Marseille.....	1 p. $\frac{9}{10}$ b. 15 j.	Guinée.....	26 f. 50 s.
Bordeaux.....	pair 12 j.	Souverain.....	34 l. 75 c. à 35 l.

Esprit  $\frac{3}{4}$ , 475 à 480 f. — Eau-de-vie 22 deg., 350 à 420 f. — Huile d'olive, 1 f. 15 à 18 c. — Café Martin, 3 f. à 3 f. 10 c. — Café St-Domingue, 2 f. 80 à 85 c. — Sucre d'Anvers, 2 f. 50 à 65 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 50 à 60 c. — Savon de Marseille, 1 f. 15 à 18 s. — Coton du Levant, 2 f. à 2 f. 50 c. — Coton des isles, 2 f. 90 c. à 3 f. 50 s. — Sel, 4 f. 25 s.

ŒUVRES COMPLETTES DE FÉNÉLON, 3 vol. in-12 broc. avec figures. Cet ouvrage, qui se fait par souscription, & qui paroitra en deux livraisons, est de 12 francs pour ceux qui auront souscrit jusqu'à la fin de prairial, 18 francs pour ceux qui auront souscrit depuis cette époque jusqu'au 30 thermidor, & 30 francs pour ceux qui n'auront pas souscrit. A Paris, chez Caron, rue Saint-Martin, n°. 254 & 89; Moutardier, imprimeur-libraire, quai des Augustins.

Le premier volume sera orné du portrait de Fénélon.

A. FRANÇOIS.